

المحكمة الابتدائية بالجديدة
مكتب المسودات والفصليات والحسابات
23 MAR 2023
رقم الوصل 216487
501

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams

Siège Social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale
Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro : 2145

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois ;
Le vingt-deux février ;
À 12 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société TAQA MOROCCO, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 DH dont le siège social est sis à la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, El Jadida (**TAQA MOROCCO** ou la « Société »), se sont réunis par voie de visioconférence sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Etaient présents ou représentés les membres du Conseil de Surveillance suivants :

1. Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi (Président du Conseil de Surveillance);
2. Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
3. S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre indépendant du Conseil de Surveillance) ;
4. Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheiri (Membre du Conseil de Surveillance), représenté par Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi ;
5. Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) représentée par Monsieur Andres Calderon Acuna (Membre du Conseil de Surveillance);
6. Monsieur Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
7. Monsieur Vivek Gambhir (Membre du Conseil de Surveillance) ;
8. Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi (Membre indépendant du Conseil de Surveillance).

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Omar Alaoui M'hamdi, Membre du Directoire ;
- Madame Fatima Bendahbia, Membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, Membre du Directoire ;
- Monsieur Said El Mamouni, Membre du Directoire ; et

5

- Monsieur Zakaria Fafouri, Directeur Financier.

Les Commissaires aux Comptes de la Société :

- Deloitte Audit représenté par Madame Fadoua Khallouqi ; et
- Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi.

Le Conseil de Surveillance, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le secrétariat du Conseil est assuré par Monsieur Said El Mamouni.

Déclaration annuelle des Membres indépendants :

Invités par Monsieur Said El Mamouni, Messieurs Sager Salem Mohamed Binham Alameri et Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi, confirment chacun en ce qui le concerne, qu'ils continuent de remplir les critères d'indépendance énoncés à l'article 41 bis de la loi 17-95, requis pour l'exercice de leurs fonctions de Membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance.

Ensuite, le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
4. Convention de prêt entre TAQA Morocco et TAQA International B.V ;
5. Démission de deux Membres du Conseil de Surveillance et cooptation de deux nouveaux Membres en remplacement ;
6. Nomination du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
7. Nomination d'un nouveau Membre au Comité d'Audit
8. Nomination d'un nouveau Membre au Comité de Nomination et de Rémunération des Dirigeants ;
9. Répartition de la somme allouée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2022, à titre de jetons de présence pour l'année 2021 ;



10. Questions diverses :

- Point sur les activités de développement ;
- Balanced Scorecards : réalisations au titre de 2022 et proposition pour 2023.

11. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2022.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 23 mai 2023 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis - 20410 Casablanca - Maroc et par voie de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;



4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Ratification de cooptations de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance ;
11. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve, à l'unanimité, le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

TROISIEME DECISION

Le Président soumet au Conseil la convention de prêt intitulée « *Subordinated Affiliate Loan Agreement* » en date du 03 janvier 2023 (ci-après « **Convention** ») intervenue entre TAQA Morocco et la société TAQA International B.V, pour faire face à la hausse soutenue du prix du charbon sur le marché international.

Le prêt est accordé par la société TAQA International B.V. (« **Prêteuse** ») à TAQA Morocco (« **Emprunteuse** ») pour un montant de 68.000.000 USD, sur une durée de douze (12) mois, au taux d'intérêt annuel de 6,6%.

Le Conseil de Surveillance, connaissance prise des termes et conditions de la Convention figurant en annexe du présent procès-verbal, décide de l'approuver.

La présente décision est prise à la majorité des membres présents ou représentés du Conseil de Surveillance, les membres intéressés n'ont pas pris part au vote et leurs voix n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance prend acte et accepte :

1. la démission de Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi de ses fonctions de Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société, prenant effet le 23 février 2023.

Les Membres du Conseil de Surveillance remercient Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi pour sa contribution aux travaux du



Conseil, tant en sa qualité de Membre qu'en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance.

2. la démission de Monsieur Vivek Gambhir de ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de la Société, prenant effet le 23 février 2023.

Les Membres du Conseil de Surveillance remercient Monsieur Vivek Gambhir pour sa contribution aux travaux du Conseil.

En conséquence de la décision précédente, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de :

1. nommer Monsieur **Alastair James Mulligan**, de nationalité australienne, titulaire du passeport n° PE0394881, domicilié à Sowwah Square, Al Maqam Tower, 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de **Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli** Alhammadi et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 ;
2. nommer Monsieur **Nabil Abdulqader Hadi Alqubali Almessabi**, de nationalité émiratie, titulaire du passeport n° N9J692295, domicilié à Sowwah Square, Al Maqam Tower, 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de **Monsieur Vivek Gambhir** et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Préalablement pressentis, Messieurs **Alastair James Mulligan** et **Nabil Abdulqader Hadi Alqubali Almessabi** ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient leur nomination en qualité de Membres du Conseil de Surveillance et qu'ils remplissaient les conditions légales requises pour l'exercice de ces fonctions.

Les cooptations de Messieurs **Alastair James Mulligan** et **Nabil Abdulqader Hadi Alqubali Almessabi** en qualité de Membres du Conseil de Surveillance prennent effet à compter du 23 février 2023 et seront soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

CINQUIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur **Alastair James Mulligan** en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société et ce, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Alastair Mulligan remercie les Membres du Conseil pour leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.



SIXIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de nouveau Membre du Comité d'Audit :

Monsieur **Andres Calderon Acuna**, Représentant Permanent de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (**TAQA**) Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Vivek Gambhir, Membre du Conseil de Surveillance démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat des membres du Comité.

Le Conseil de Surveillance confirme comme suit la composition du Comité d'Audit ;

- S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre indépendant du Conseil de Surveillance), Membre et Président du Comité ;
- Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi (Membre indépendant du Conseil de Surveillance) Membre du Comité ;
- Monsieur Andres Calderon Acuna (Représentant Permanent de TAQA, Membre du Conseil de Surveillance), Membre du Comité ;
- Monsieur Muhammad Liaqat, Membre du Comité.

SEPTIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance prend acte et accepte la démission de Madame Hamda Al Hameli de ses fonctions de Membre du Comité de Nomination et de Rémunération des Dirigeants et décide de nommer en son remplacement Monsieur **Nabil Almessabi**, Membre du Conseil de Surveillance.

En Conséquence, le Comité de Nomination et de Rémunération des Dirigeants est désormais constitué comme suit :

- Monsieur Andres Calderon Acuna, Membre et Président du Comité ;
- Monsieur Nabil Almessabi, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Hamad Al Hammadi, Membre du Comité.

HUITIEME DECISION

Suite à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mai 2022 ayant fixé à 4.000.000,00 dirhams brut la somme à allouer, à titre de jetons de présence, aux Membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de répartir cette somme comme suit :

Membre du Conseil de Surveillance	Montant brut
Mr.Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi	388.888,89
H.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri	500.000,00
Mr. Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheeri	500.000,00



Mr. Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi	500.000,00
Mr. Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahbabi (représentant permanent de Abu Dhabi National Energy Company PJSC)	166.666,67
Mr. Andres Calderon Acuna (représentant permanent de Abu Dhabi National Energy Company PJSC)	388.888,89
Mr. Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi	500.000,00
Mr. Vivek Gambhir	500.000,00
Mr. Anas Jawdat Ayesh Mustafa Albarguthi	388.888,89
H.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi	166.666,67

NEUVIEME DECISION

Invité par le Président, Monsieur Omar Alaoui M'hamdi présente au Conseil un état d'avancement des projets de développement, tel que détaillé dans les slides 37 et 38 de la présentation jointe en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil de Surveillance en prend acte.

DIXIEME DECISION

Invité par le Président, Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini présente les réalisations de la Corporate Balanced Scorecard (« **Corporate BSC** ») au titre de l'année 2022, telles qu'elles ont présentées et discutées lors du Comité de Nomination et Rémunération des Dirigeants, réuni en amont du Conseil de Surveillance.

Par la suite, Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini présente la proposition de Corporate Balanced Scorecards pour l'année 2023.

A ce sujet, Monsieur Andres Calderon Acuna, Président du Comité de Nomination et de Rémunération des Dirigeants indique aux Membres du Conseil de Surveillance que les Corporate BSC au titre de 2022 et de 2023, ainsi que les Balanced Scorecards des Dirigeants de la Société au titre de l'année 2022 ont été préalablement examinées par le Comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance approuve les réalisations des Balanced Scorecards au titre de l'année 2022 telles qu'elles lui ont été présentées et jointes au présent procès-verbal.

De même, Le Conseil de Surveillance a approuvé la majorité des éléments de la proposition de Corporate Balanced Scorecards pour l'année 2023 et a demandé à

ce que les éléments restants soient alignés avec le Comité de Nomination et de Rémunération des Dirigeants et portés à la connaissance du Conseil de Surveillance, par information tournante.

ONZIEME DECISION

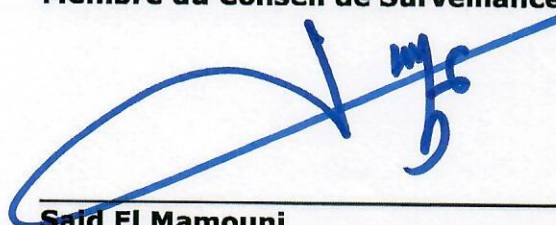
Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance.


Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi
Président du Conseil de Surveillance


Andres Calderon Acuna
Représentant Permanent de Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA)
Membre du Conseil de Surveillance


Said El Mamouni
Secrétaire du Conseil de Surveillance

Acte Enregistré à El Jadida

LE : 21 مارس 2023

RE : 6554 / 23

OR : 6086

Quittance 3666

Perçu


L'inspecteur des Impôts
Chargé de l'Enregistrement
d'El Jadida
Signé: Abderrahim BERAICH


Agent MOURAD MOUTTAKI
Vu pour la seule légalisation
de la signature de
Said El Mamouni
Par Direction / Le Chef du Service

Said ETTOURI
Chef de Service 15
de Légalisation Centrale